



## Rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

Communauté de Communes  
Maremne Adour Côte-Sud

Rapport année 2020



## TABLE DES MATIERES

Introduction - Données générales .....	3
Contexte général année 2020.....	4
1. Voirie - espaces publics.....	5
2. Services de transports collectifs et intermodalité.....	7
3. Cadre bâti - Établissement recevant du public .....	11
4. Cadre bâti - Logements.....	14
Conclusion .....	16
ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.....	17
ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE .....	18
ANNEXE 3 : Cartes du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.....	20

## Introduction- Données générales

### *Informations administratives de l'intercommunalité*

**Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) (cf. annexe 1)**

Allée des Camélias - 40230 Saint-Vincent de Tyrosse

Tél : 05 58 77 23 23 - fax : 05 58 77 42 40

Référent accessibilité : Florence COL-SOFFRAY

Nombre d'habitants : 64 493 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### *Informations administratives de la CIA*

Créée par délibération du 3 juillet 2008, la commission intercommunale d'accessibilité du territoire de la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud (MACS) réalise depuis 2010 un bilan annuel des actions menées en matière d'accessibilité sur les espaces suivants :

- voirie et espaces publics,
- transport de voyageurs,
- cadre bâti ERP,
- logements.

Elle a pour missions de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport annuel d'accessibilité est envoyé à différentes instances institutionnelles : Préfecture des Landes, Conseil général des Landes, MDPH.

Cette commission est composée de 11 membres désignés par arrêté du 23 septembre 2020,

- 5 élus représentant l'assemblée communautaire,
- 6 membres représentant des associations d'usagers et de personnes handicapées :
  - représentant l'association de défense des droits des accidentés et des handicapés des Landes,
  - représentant l'association des aveugles et malvoyants,
  - représentant l'association Handiville,
  - représentant l'association Valentin Haüy,
  - représentant l'association des paralysés de France,
  - représentant la Ligue des droits de l'Homme, section de Saint-Vincent de Tyrosse.

La commission intercommunale d'accessibilité de la Communauté de communes MACS se réunit au minimum une fois par an pour faire le bilan des actions menées durant l'année en termes d'accessibilité et des propositions d'actions pour l'année suivante.

Cette réunion est également l'occasion de faire remonter des remarques, observations et recommandations de la part des associations.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes

handicapées a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Cette dernière doit également tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ou intercommunal, faisant l'objet de la mise en place d'une programmation de travaux et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin d'exercer pleinement cette mission, la commission intercommunale pour l'accessibilité est destinataire des attestations d'accessibilité des ERP conformes au 31 décembre 2014, des dossiers d'AD'AP, des éléments de suivi de l'avancement des AD'AP et des attestations d'achèvement des AD'AP.

Cette mission est difficile à mener, puisque cette obligation administrative est peu connue. La Communauté de communes n'est pas tenu informée ni destinatrice régulièrement des différents documents d'accessibilité transmis à la préfecture tant pour les ERP publics que privés.

## Contexte général année 2020

L'année 2020 étant marquée par la crise sanitaire et un report des élections municipales, les réalisations pour la mise en accessibilité des équipements et bâtiments ont été plus difficiles à mener et à finaliser.

Beaucoup de projet ont été retardés ou sont reportés en 2021.

# 1. Voirie- espaces publics

## 1.1. État d'avancement

La démarche a débuté par l'établissement de Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) sur chaque commune. Ce diagnostic a été finalisé fin 2010. Le périmètre des PAVE recouvre l'espace du centre-bourg de chaque commune. Lors du diagnostic, le montant des travaux pour la mise en accessibilité (hors travaux de voiries) a été estimé à plus de 15,5 M€ en 2010 sur les 23 communes de MACS (*Cf. annexe 2 - PAVE*).

La réglementation a évolué et l'accessibilité porte sur l'ensemble des voiries et espaces publics communaux. Aussi, le suivi annuel porte désormais sur l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de MACS.

De 2015 à fin 2020, les dépenses globales de MACS réalisées s'élèvent pour :

- les travaux et programmes d'entretien des voiries communautaires à 11.3 M€ pour 10 M€ budgetés initialement au PPI,
- les travaux de réaménagement de voirie, espaces associés et travaux de requalification des centres bourgs à 14 M€ TTC pour 12,645 M€ TTC budgetés initialement au PPI,
- les travaux d'aménagement de liaisons douces à 7 M€ TTC pour 12 M€ TTC programmés au schéma directeur des liaisons douces.

De nouvelles programmations d'investissements sur MACS ont été élaborées pour la période à venir 2021-2026 :

- 12 millions d'euros en travaux et programmes d'entretien des voiries communautaires (budget MACS) ;
- 12 millions d'euros en travaux de réaménagement de voirie, espaces associés et de requalification des centres bourgs (budget MACS) ;
- 6,5 millions d'euros en travaux liés à la mise en œuvre de liaisons douces, connexions cyclables.

Il faudra compter aussi sur des projets de réaménagement urbain initiés par les communes (sans contribution financière de MACS) et des travaux programmés de renforcement/extension des réseaux des concessionnaires (eau potable, assainissement, électricité, France télécom, gaz...).

## 1.2. Éléments de suivi 2020

Les tableaux ci-après synthétisent le bilan spécifique **des réalisations 2020** avec le retour des travaux menés par la Communauté de communes et les éléments transmis par chaque commune (lorsque ces dernières transmettent ces renseignements).

Commune	LIEU	Description aménagement réalisés	Linéaire	Coût	Maître d'ouvrage
			(en ml)*	(en € TTC)	
ANGRESSE/SAUBION	Depuis le nouveau giratoire du collège à Angresse jusqu'à la rue des Saules à Saubion	aménagement d'une voie verte	1128	377 327 €	MACS
SAUBION	RD337 rte de Seignosse	2 quais de bus	30	30 659 €	MACS
BENESSE MAREMNE	Route D'angresse	Trottoirs PMR+ Voie Verte	1843	336 000 €	MACS
	allée d'Aouze	Voie Verte	590	100 642 €	MACS
	Rue des Ecoles	Trottoirs PMR	400	137 465 €	MACS
	Route de Sarailot	Trottoirs PMR	896	131 925 €	MACS
JOSSE	route du Mouta, rue des Ecoles, route des Barthes	Trottoirs PMR+ Voie Verte	1589	281 998 €	MACS
SOORTS HOSSEGOR	av des Rémoiseurs	voie verte	550	59 080 €	MACS
	RD652 giratoire nord	2 quais de bus	30	14 970 €	MACS
TOSSE	RD652 rte de Tyrosse	2 quais de bus	30	23 128 €	MACS
	RD652 rte de Soustons	2 quais de bus	30	38 403 €	MACS
ST VINCENT DE TYROSSE	av de la Cote d'Argent	trottoirs PMR	820	166 500 €	MACS
	av de la Cote d'Argent - chemin de Mattecu	voie verte - trottoirs PMR	1200	465 000 €	MACS
	RD652 rte de Tosse	2 quais de bus	30	45 829 €	MACS
			<b>9 166</b>	<b>2 208 927 €</b>	

Pour 2020, les travaux effectués s'élèvent à 2,2 M€ TTC (contre 9,7 M€ en 2019). L'impact de la crise sanitaire a ralenti fortement les réalisations.

### *Perspectives 2021 :*

- finaliser le PPI 2015-2020
- lancer une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement et d'entretien de la voirie avec les nouveaux élus communautaires pour la période 2021-2026

## 2. Services de transports collectifs et intermodalité

3 réseaux de transports de voyageurs existent sur le territoire de MACS :

- le réseau urbain YÉGO créé fin août 2014 par MACS en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial ;

*Il est à noter que MACS continue de déléguer à la Région, jusqu'en 2022, sa compétence relative au transport scolaire. À partir de septembre 2022, MACS gèrera directement ce transport sur son territoire.*

- le réseau régional de la Région Nouvelle-Aquitaine avec la ligne régionale 7 et l'ensemble du réseau de transport scolaire jusqu'à début juillet 2022 ;

- le réseau régional ferroviaire de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur la liaison TER Dax-Saint-Vincent de Tyrosse-Bayonne.

### 2.1. État d'avancement des différentes programmations d'aménagement

- Le réseau urbain de MACS :

MACS a établi en 2016 un « Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée » (SDA-Ad'AP) du réseau de transport YÉGO approuvé par son conseil communautaire le 28 juin 2016. Il a été approuvé également par la Préfecture des Landes par décision d'approbation en date du 21 octobre 2016.

Ce schéma directeur se compose :

- d'un diagnostic technique des points d'arrêts prioritaires du réseau en lien avec le Département des Landes, gestionnaire de la voirie départementale et organisateur de la desserte interurbaine desservant MACS (compétent en 2016) ;
- d'une analyse des dysfonctionnements au regard des normes d'accessibilité en vigueur ;
- de préconisations techniques et d'une estimation financière des travaux de l'ordre de 1,28 millions d'euros HT ;
- d'une programmation pluriannuelle des actions de mise en accessibilité des arrêts du réseau sur deux périodes de 3 ans.

- Transport spécifique communautaire - CIAS de MACS

En 2010, un service de transport à la demande sur réservation a été mis en place au sein du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour ses adhérents.

Ce service payant propose d'accompagner les personnes âgées bénéficiaires du service d'aide à domicile ainsi que les personnes à mobilité réduite dans leur démarches du quotidien : courses, RDV médicaux, administratifs, etc.

Le véhicule utilisé est accessible aux personnes en fauteuil roulant ; il est équipé d'une palette à l'arrière du véhicule.

En 2020, ce service a continué de fonctionner avec 698 interventions et 27 bénéficiaires.

- Le réseau départemental du CD des Landes :

Le Département reste compétent sur l'organisation du transport des élèves handicapés.

Ce service continue à être organisé de manière individualisée par élève et donc adaptée à chaque handicap.

- Le réseau régional de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Sur le réseau routier régional, la Région poursuit le schéma d'accessibilité adopté par le Département en juillet 2015, portant sur la mise en accessibilité des 15 lignes interurbaines du réseau XL'R, qui comprennent une centaine d'arrêts.

La ligne régionale desservant le territoire de MACS est la ligne 7.

Les véhicules interurbains présents sur la ligne 7 sont déjà accessibles (rampe élévatrice située au milieu du véhicule, annonces sonores et visuelles, seuils de portes contrastés, des dispositifs antidérapants et des pictogrammes correspondant aux différents handicaps).

La quasi-totalité des arrêts de la ligne 7 sont accessibles. Beaucoup d'arrêts sont communs au réseau YEGO et bénéficient donc des investissements portés par MACS. De 2017 à 2019, ce sont 11 arrêts communs qui sont aménagés : Soustons Isle Verte, Tosse Eglise, Seignosse Bourg, Seignosse Office de Tourisme, Labenne Gare SNCF, Capbreton Cigales gare.

Sur la ligne ferroviaire TER Bordeaux-Hendaye, on compte 5 gares et haltes ferroviaires sur MACS (2 gares à Saint-Vincent de Tyrosse et à Labenne, 3 haltes à Bénesse-Maremne, Saint Geours de Maremne et à Saubusse).

En 2011, l'ensemble des quais des haltes et gares TER sur le territoire de MACS a été rendu accessibles, permettant l'accessibilité entre les trains et les quais voyageurs et l'accès au bâtiment voyageurs : reprise revêtement, rehaussement hauteur de quai, pose de bandes podotactiles avec contraste visuel. Cependant, concernant la gare de Saint-Vincent de Tyrosse, l'accessibilité du cheminement depuis le 2<sup>ème</sup> quai voyageurs vers le bâtiment voyageurs n'est pas traité, la seule solution étant le franchissement par une passerelle avec ascenseur dont le coût est estimé à 2,5 M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté un nouveau schéma directeur d'accessibilité du TER en avril 2017. Dans ce schéma, 27 arrêts sont prioritaires et à rendre accessibles d'ici 2025. La gare de Saint-Vincent de Tyrosse n'y figure pas.

En revanche, le schéma SDA-Ad'AP du transport ferroviaire national prévoit la mise en accessibilité des gares de Bayonne et Dax.

Il est à noter que la Région Nouvelle-Aquitaine marque sa volonté d'améliorer l'axe ferroviaire Dax-Bayonne en ayant en projet la mise en place d'un RER ferroviaire sur l'étoile de Bayonne, sans pour l'instant indiquer de délai de faisabilité.

## **2.2 Éléments de suivi des réalisations de MACS**

Le réseau YEGO de MACS évolue chaque année au fur et à mesure des adaptations annuelles de l'offre de service (Cf. Annexe 3 cartes des lignes du réseau YEGO).

À fin 2020, les réseaux YEGO et YEGO plages comptent 205 arrêts physiques desservant le territoire, dont 77 arrêts desservis uniquement pendant la saison estivale.

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité en 2016, en appliquant les critères fixés par le décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs, 108 points d'arrêt prioritaires ont été retenus sur le réseau YEGO pour un financement de 1,266 M€ sur



6 ans. À noter que cette programmation financière n'intégrait pas les arrêts de Tyrosse Lycée et Tyrosse gare SNCF.

a) Liste des 56 arrêts rendus accessibles du SDA 2016

Commune	Noms de l'arrêt	LIGNE YEGO	desserte été uniquement	année de réalisation	LIGNE RNA 7	nb arrêt
ANGRESSE	MAIRIE	1A		2017		2
ANGRESSE	ZA DU TUQUET	1A		2017		2
CAPBRETON	LA CIVELLE	1A		2018		2
CAPBRETON	CIGALES GARE	1A/1B/C1/C2		2019		2
CAPBRETON	MAIRIE	1A/1B/C1/C2		2019		2
LABENNE	GARE SNCF	1A		2018	OUI	1
LABENNE	PARC DE LOISIRS	L	2	2015		2
MESSANGES	BOURG	3		2018		2
MOLIETS ET MAA	OFFICE DE TOURISME	3		2014		2
SAUBION	MAIRIE	1B		2020		2
SAUBION	POMME DE PIN	1B		2020		2
SEIGNOSSE	BOURG	1B		2018	OUI	2
SEIGNOSSE OCEAN	OFFICE DE TOURISME	S	2	2018	OUI	2
SOORTS HOSSEGOR	BOURG	1A/1B		2018		2
SOORTS HOSSEGOR	PEDEBERT SUD	1B		2019		2
SOORTS HOSSEGOR	PLAGE CENTRALE	H1/H2	1	2016		1
SOUSTONS	CRAMAT	2		2016		2
SOUSTONS	ISLE VERTE	2/3		2018	OUI	2
SOUSTONS	DARRIGADE	2/3		2019		2
ST GEOURS DE MAREMNE	BARIAS	2		2015		2
ST GEOURS DE MAREMNE	EGLISE	2		2017		2
ST VINCENT DE TYROSSE	MAIRIE	1A		2017		2
ST VINCENT DE TYROSSE	BURRY	1A		2017		2
ST VINCENT DE TYROSSE	CASABLANCA 1	1A		2019		2
ST VINCENT DE TYROSSE	CLERCQ	2		2020		2
TOSSE	EGLISE	2		2018	OUI	2
TOSSE	ECOLE	2		2020		2
TOSSE	LES BRUYERES	2		2020		2
VIEUX BOUCAU LES BAINS	EGLISE	3		2016		2

→ En 2020, 10 arrêts supplémentaires sont aménagés. Soit au total 56 arrêts prioritaires du SDA 2016 aménagés et rendus accessibles, soit un taux de réalisation de 51,9 % des arrêts prioritaires inscrits au SDA 2016.

→ pour une dépense de 845 091€ HT, soit 66,7% du budget du SDA 2016 consommé.

b) 14 arrêts complémentaires ajoutés à la liste initiale de 2016, suite à la mise à jour 2020.

Leur financement n'est pas inclus dans la programmation initiale de 2016. Ils ont été aménagés et rendus accessibles pour un montant d'investissement complémentaire de 157 533 € HT.

Commune	Noms de l'arrêt	LIGNE YEGO	desserte été uniquement	année de réalisation	LIGNE RNA 7	nb arrêt
LABENNE	LARTIGAU	1A		2015		2
ST VINCENT DE TYROSSE	LYCEE	1A/1B/2		2019		2
ST VINCENT DE TYROSSE	CASABLANCA 2	2		2019		2
TOSSE	LACOMIAN	2		2019		2
CAPBRETON	ALLEES MARINES	1A/1B		2019		2
ANGRESSE	COLLEGE	1A		2020		2
SOORTS	PEDEBERT NORD	1A		2020		2

→ 70 arrêts accessibles au SDA 2020. Soit un taux de réalisation de 56 % sur les 125 arrêts prioritaires du SDA mise à jour 2020.

→ pour une dépense globale de 1 002 624 € HT.

Le bilan de réalisation du SDA est positif : Plus de la moitié des arrêts inscrits au SDA ont été aménagés dans un délai de 4 ans.

c) 8 arrêts complémentaires hors SDA rendus accessibles.

MACS est amené également à rendre accessibles des arrêts YEGO hors programmation du SDA, au gré des opportunités des plans d'investissement sur la voirie.

Commune	Noms de l'arrêt	LIGNE YEGO	desserte été uniquement	année de réalisation	LIGNE RNA 7	nb arrêt
AZUR	CAMPING AZU'RIVAGE	A	1	2018		1
MOLIETS ET MAA	ROUTE DE LEON	M	1	2018		1
SEIGNOSSE OCEAN	BOURDAINES	S	2	2018	OUI	2
SAUBRIGUES	LA MAMISELE	E	1	2020		1
ST MARTIN DE HINX	BOURG	E	2	2020		2
VIEUX BOUCAU LES BAINS	PLAGE CENTRALE	3P	1	2020		1

→ Soit 78 arrêts sont accessibles sur l'ensemble du réseau YEGO. Cela représente 38 % d'arrêts accessibles sur les 205 arrêts existants du réseau.

→ Pour une dépense globale de 1 153 733 € HT.

Il est à noter que MACS a reçu 413 624 € de subvention de l'État pour accompagner cette politique de mise en accessibilité, soit un taux de subvention de 36 % sur l'ensemble des 78 arrêts rendus accessibles.

**Perspectives 2021 :**

- établir une feuille de route pour les 5 ans à venir sur la mise en accessibilité des points d'arrêts YEGO, en lien avec la programmation pluriannuel d'investissements 2021-2026, en cours d'élaboration avec les élus de MACS et des communes.

- une étude d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal en gare de Saint-Vincent de Tyrosse sera lancée au printemps 2021

### 3. Cadre bâti- Établissement recevant du public

#### *3.1 État d'avancement - documents d'accessibilité*

Les établissements recevant du public devaient être accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (loi n° 2005-102 du 11/02/2005, soit 10 ans pour y parvenir). Cette conformité s'appréciait à la date du 31 décembre 2014 avec les règles applicables à cette date-là.

Lorsque les ERP étaient accessibles, une attestation d'accessibilité des bâtiments concernés devait être déposée en préfecture avant le 31 mars 2015.

Si les établissements n'étaient pas conformes, il y avait obligation de déposer un agenda programmant la mise en accessibilité des bâtiments non accessibles avant le 27 septembre 2015. La programmation des travaux peut être étalée sur 3 ans maximum.

En parallèle, le dispositif d'agenda s'est aussi accompagné de la mise en place de nouvelles règles d'accessibilité sur les bâtiments existants (cf. arrêté du 08 décembre 2014).

En outre, une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution de travaux pouvait être demandée, sous réserve de justificatifs :

- prorogation du délai de dépôt de l'ADAP de 1 an pour motif technique et 3 ans pour motif financier (jusqu'à septembre 2018),
- délai supplémentaire de programmation des travaux sur 6 et 9 ans selon les cas, avec justificatifs produits.

Ces dernières années ont été consacrées pour la plupart des collectivités à la mise à jour des diagnostics de mise en accessibilité de l'ensemble de leurs ERP, de l'établissement d'une programmation (ADAP) pour les travaux à effectuer et des demandes d'attestation d'accessibilité pour les ERP accessibles.

**L'ensemble des communes de MACS ont déposé un ADAP.**

**L'estimation des travaux globaux à réaliser des différents ADAP s'élève à près de 6,3 M€ TTC de travaux de rénovations et adaptations pour une mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire (NB : nous ne disposons pas des informations précises pour les communes de Soustons et Sainte Marie de Gosse).**

COMMUNES	dépôt d'un ADAP	montant de l'ADAP	durée ADAP 1 x 3 ans, 2x 3 ans	Obs
ANGRESSE	X	81 000 €	3 ans	
AZUR	X	99 000 €	6 ans	
BENESSE MAREMNE	X	563 270 €	6 ans	
CAPBRETON	X	849 200 €	6 ans	ADAP approuvé et déposé en 2015
JOSSE	X	172 000 €	5 ans	ADAP approuvé et déposé en 2017
LABENNE	X	409 280 €	3 ans	ADAP déposé en mars 2019
MAGESCQ	X	217 800 €	6 ans	
MESSANGES	X	119 645 €	3 ans	Fin des travaux, reporté en 2021 évolution de la dépense à 119 645€ (première évaluation 77 355€)
MOLIETS	X	19 963 €	3 ans	ADAP de 2019 à 2021
ORX	X	24 050 €	5 ans	
SAINT JEAN DE MARSACQ	X	52 446 €	3 ans	ADAP approuvé et déposé en 2018
SAINT GEOURS DE MAREMNE	X	279 800 €	6 ans	ADAP approuvé et déposé en 2017
SAINT MARTIN D'HINX	X	128 370 €	6 ans	
SAINT VINCENT DE TYROSSE	X	1 287 809 €	6 ans	
SAUBION	X	95 100 €	8 ans	
SAUBRIGUES	X	163 100 €	6 ans	
SEIGNOSSE	X	906 835 €	6 ans	
SOORTS HOSSEGOR	X	423 400 €	6 ans	
TOSSE	X	93 200 €	6 ans	ADAP déposé en juillet 2018
VIEUX BOUCAU	X	236 590 €	5 ans	ADAP de 2017 à 2022
COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS	X	72 815 €	3 ans	
SOUSTONS				pas de précisions de la commune
SAINTE MARIE DE				pas de précisions de la commune
SAUBUSSE				tous les ERP communaux sont accessibles (8 AT déposés)
		<b>6 294 673 €</b>		

### 3.2 Travaux 2020

Le tableau ci-joint fait le bilan 2020 des dépenses engagées par les communes pour rendre accessibles leurs bâtiments communaux.

Globalement, les travaux de mise en accessibilité 2020 ont été fortement ralentis par la crise sanitaire. Les dépenses s'élevaient à près de 259 000 € contre 1,9 M€ sur l'année 2019.

Pour certaines communes des travaux ont été effectués en Régie, mais n'ont pas été suivis en bilan de dépenses.

<b>BILAN TRAVAUX ERP 2020- TERRITOIRE MACS</b>		
<b>communes</b>	<b>dépenses TTC 2020</b>	<b>commentaires</b>
<b>AZUR</b>	0 €	pas de travaux réalisés. Année covid
<b>BENESSE MAREMNE</b>	0 €	travaux effectués en régie. Montant des dépenses non évalué
<b>CAPBRETON</b>	54 882 €	cimetière, marché couvert, centre ville
<b>LABENNE</b>	12 490 €	Ecole maternelle (9660€)
<b>MESSANGES</b>	0 €	finalisation ADAP fin 1er semestre 2021
<b>MOLIETS</b>	5 405 €	conforme ADAP prévu
<b>ORX</b>	0 €	pas de travaux réalisés. Année covid
<b>SAINT GEOURS DE MAREMNE</b>	23 600 €	salle des fêtes/multisport
<b>SAUBION</b>	0 €	retard des travaux au bourg de Saubion (mairie-cimetière) Ensemble des aménagements réalisés chiffrés sur l'année 2021
<b>SAUBRIGUES</b>	10 660 €	
<b>SAUBUSSE</b>	0 €	ensemble des ERP communaux accessibles
<b>SEIGNOSSE</b>	0 €	report actions 2021- en raison de la crise sanitaire et du report des élections
<b>SOORTS HOSSEGOR</b>	0 €	travaux effectués en régie. Montant des dépenses non évalué
<b>SOUSTONS</b>	118 985 €	grands travaux aménagement des arènes
<b>TOSSE</b>	0 €	pas de travaux réalisés. Année covid
<b>VIEUX BOUCAU</b>	3 500 €	
<b>CC MACS</b>	29 974 €	Aygueblue + travaux nouveau siège
<b>SAINT JEAN DE MARSACQ</b>		pas de retour
<b>SAINT MARTIN D'HINX</b>		pas de retour
<b>SAINTE MARIE DE GOSSE</b>		pas de retour
<b>SAINT VINCENT DE TYROSSE</b>		pas de retour
<b>JOSSE</b>		pas de retour
<b>MAGESCQ</b>		pas de retour
	<b>259 496 €</b>	

### *Perspectives 2021 :*

Reprise et relance des programmations de travaux

## 4. Cadre bâti- Logements

### 4.1 *L'action de MACS en faveur du logement social*

La Communauté de communes MACS porte, dans le cadre de son Programme local de l'habitat, une action volontaire pour orienter la production de logements vers des produits compatibles avec la demande de son territoire. À ce titre, le logement locatif social accorde une grande attention à favoriser la mixité sociale dans les opérations.

Cet engagement de MACS s'est ainsi traduit dans son PLUi, mais également dans son règlement d'intervention en faveur du logement pour tous, matérialisant les aides directes et indirectes pouvant être attribuées aux bailleurs sociaux pour participer à l'équilibre financier des opérations.

Par ces aides, la Communauté est attentive à intégrer la question du vieillissement de sa population. Elle demande ainsi à ce que les bailleurs sociaux intègrent dans leurs opérations, une prise en compte de ce phénomène démographique et qu'ils prévoient une adaptabilité dans le temps de leurs logements.

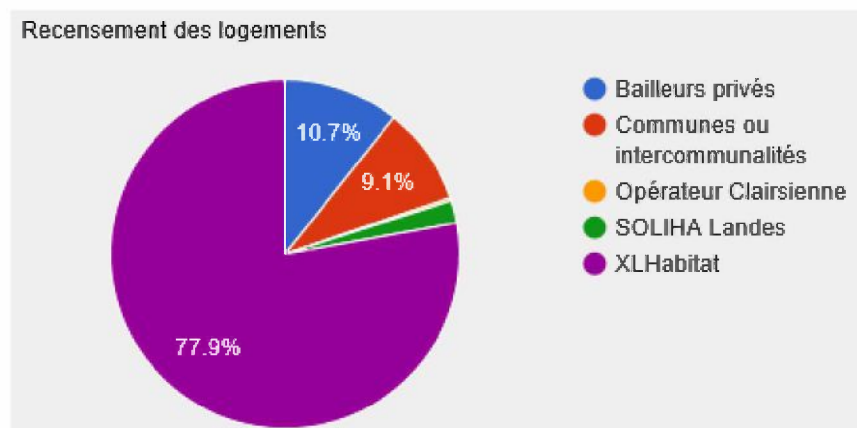
La prise en compte de cette problématique du vieillissement participe ainsi à offrir davantage de logements accessibles aux personnes pouvant présenter une situation de handicap.

### 4.2 *Des logements adaptés d'abord portés par les bailleurs sociaux*

Le recensement des logements accessibles dans le parc public, en lien avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH), se retrouve sur le site internet [www.adalogis40.org](http://www.adalogis40.org).

Créé en 2006 par la MLPH, ce site consiste à mettre à disposition du public une information sur l'offre en logements adaptés ou adaptables recensée à ce jour dans le département des Landes auprès des bailleurs, parties prenantes dans cette démarche.

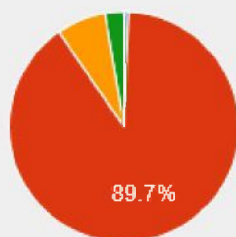
Fin 2020, 718 logements étaient recensés.



Les données recueillies sont majoritairement fournies par les bailleurs sociaux. XL Habitat constitue le principal, voire le seul contributeur au recensement de données.

60 logements sont aujourd'hui considérés comme adaptés mais la majorité est adaptable.

Catégorie des logements



- Catégorie 0
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3

Situation géographique des logements ADALOGIS :



À ce titre, il est indiqué que l'action directe sur l'accessibilité des logements est d'abord portée par les constructeurs des logements, et en l'occurrence les bailleurs sociaux avec qui, la Communauté de communes travaille régulièrement en vue de produire des logements en corrélation avec les besoins des habitants du territoire.

### *Perspectives 2021 :*

Suivre la mise en œuvre du Programme local de l'habitat sur le territoire communautaire et poursuivre les partenariats avec l'ensemble des bailleurs sociaux pour les efforts en faveur du logement pour tous.

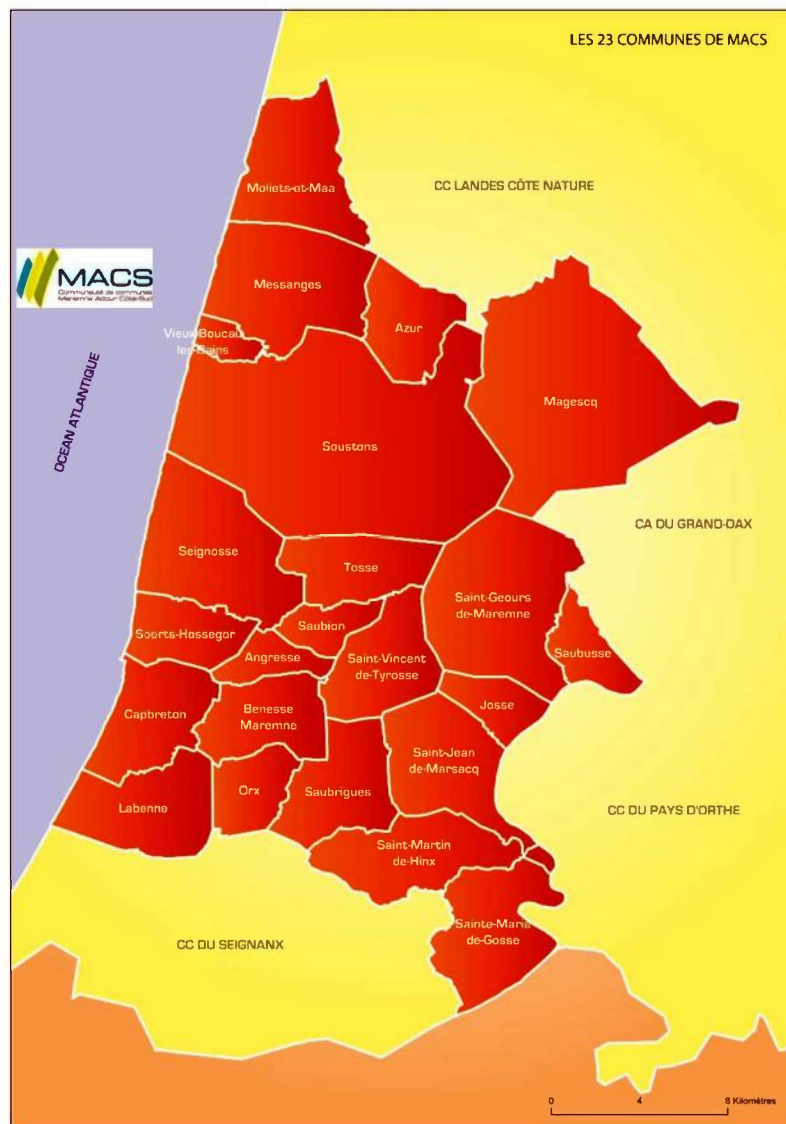
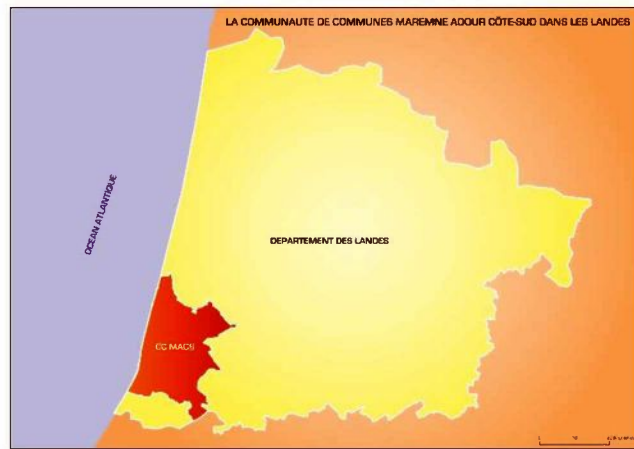
## Conclusion

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui a fortement ralenti les aménagements et reporté la réalisation des agendas et schéma de mise en accessibilité.

L'année 2021 sera consacrée à la définition des programmations d'investissement de MACS et des communes pour les 5 années qui viennent ; et à la relance des programmations des aménagements à réaliser.



## ANNEXE 1 : Carte de présentation du territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud



## ANNEXE 2 : Historique de l'établissement des PAVE

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de chaque commune devait être réalisé au 23 décembre 2009.

Si une échéance réglementaire existe pour « l'élaboration » des PAVE, aucune échéance n'apparaît pour la « réalisation » des travaux d'adaptation. Ceci a été prévu afin de permettre aux collectivités locales d'étaler la réalisation de ces derniers en fonction de l'importance des coûts.

- Un **marché de groupement de commandes** a été lancé pour 21 des 23 communes de MACS. Un prestataire unique a été retenu (ITER) pour élaborer le PAVE des 21 communes. L'étude a démarré en décembre 2009.
- La **DDTM40** a réalisé en régie les PAVE de 2 communes de MACS (Azur et Josse) qui n'étaient pas concernées par le groupement de commande. Ces communes ont pu bénéficier de l'aide de la DDTM grâce à leur éligibilité à l'ATESAT.

Les PAVE des 23 communes de la Communauté de communes ont été réalisés durant l'année 2010. Ils ont été finalisés en **décembre 2010**.

La méthodologie retenue a mis en avant la concertation avec les associations représentant les quatre handicaps (moteurs, visuels, auditifs et cognitifs), les communes et la population locale (création d'organes de concertation regroupant des acteurs locaux de chaque commune).

Ci-dessous le tableau récapitulatif du nombre et du coût des interventions préconisées dans le rapport PAVE pour les 21 communes concernées par le groupement de commande. Les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 21 communes représentent un coût total de **15,2 M€**.

TOTALITE DES ESTIMATIONS (année 2010)	QUANTITE	Part
	Nombre d'interventions	%
Pente ou totalité trottoir sur tout le linéaire	125	13
Revêtement sur tout linéaire	473	41
Déplacer Mobiliers «lourds» (réseaux)	556	16
Dévers sur tout le linéaire	117	9,3
Largeur sur tout le linéaire	204	9,4
Aménagement Bateaux / BEV	939	5,8
Signalétique à créer	814	2
Gros œuvre ponctuel	527	1,9
Signalétique à supprimer ou déplacer	735	0,5
Végétal / Mobilier Déco à supprimer	165	0,45
Déplacer Mobiliers urbains « légers »	505	0,4

Pour les 2 PAVE réalisés directement par la DDTM (ATESAT), ci-dessous le tableau indiquant les coûts des préconisations, par commune, avec une hiérarchisation des actions à mettre en place selon 5 tranches de travaux :

Commune	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	TOTAL
Azur	17 520 €	70 980 €	1 675 €	22 940 €	166 250 €	279 365 €
Josse	17 691 €	13 011 €	17 342 €	29 780 €	5 176 €	83 000 €
					<b>TOTAL</b>	<b>362 365 €</b>

En résumé, les travaux de mise aux normes d'accessibilité sur les espaces publics des 23 communes de MACS représentent un coût total de **15,5 M€**.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous présente les communes concernées par les impossibilités techniques avérées et la nature de celles-ci, identifiées lors de la réalisation des diagnostics PAVE en 2010 :

Commune	Nombre d'ITA	Nature de l'ITA
Azur	1	Elargissement d'une section de trottoir d'environ 30ml
St Martin de Hinx	2	RD12 et rue de l'Hermitage : pente trop importante
St Vincent de Tyrosse	3	Rue du Bardot, av. du Clercq : pente trop importante
Saubion	1	RD337 : pente trop importante
Soustons	1	Soustons plage (av. de la Pètré)
Vieux-Boucau	1	Av. des dunes : pente trop importante
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	

Depuis 2011, les communes et la Communauté de communes MACS ont engagé des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; ces travaux ont représenté un coût d'investissement d'un montant de plus de **5,2 millions d'€**.

Année	Coût des travaux
2011	1 500 000 €
2012	1 300 000 €
2013	1 400 000 €
2014	950 000 €*
2015	133 970 €*

*\*Ces montants ne sont pas totalement exhaustifs : ils prennent en compte les travaux engagés par la Communauté de communes MACS, ainsi que ceux engagés par les communes ayant répondu au questionnaire.*

## ANNEXE 3 : Cartes du réseau de transport en commun YEGO de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud

### RESEAU YEGO SEPTEMBRE 2020



